

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 388-2016, 18 mai 2016

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française à madame Hélène David, membre du Conseil exécutif, du 15 avril 2016 au 23 mai 2016;

QUE, conformément à cet article, soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre responsable de la région de l'Estrie à monsieur Pierre Paradis, membre du Conseil exécutif, du 15 avril 2016 au 19 mai 2016;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 316-2016 du 15 avril 2016.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64908

Gouvernement du Québec

Décret 389-2016, 18 mai 2016

CONCERNANT la nomination de madame Line Beauchamp comme déléguée générale du Québec à Paris, en France

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur Michel Robitaille a été nommé délégué général du Québec à Paris par le décret numéro 714-2010 du 25 août 2010, qu'il quitte ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Line Beauchamp, représentante du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris, soit nommée, par commission sous le grand sceau, déléguée générale du Québec à Paris, en France, chargée de représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle en France ainsi que dans la Principauté de Monaco, à compter du 22 août 2016, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Michel Robitaille.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

Conditions de travail de madame Line Beauchamp comme déléguée générale du Québec à Paris

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme madame Line Beauchamp, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme déléguée générale du Québec à Paris.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ci-après appelé le ministre, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, madame Beauchamp exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 22 août 2016 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.